

## Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

### OBJECTIFS



- Connaître les dernières évolutions de la réglementation accessibilité
- Identifier les étapes préalables à la constitution d'un Ad'AP
- Comprendre le fonctionnement et le suivi d'un Ad'AP
- Pouvoir établir ou faire établir un Ad'AP

### PUBLIC

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés souhaitant engager une mise en accessibilité de leur patrimoine
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les élus

**DURÉE :** 1 jour

### PROGRAMME

#### CONTEXTE

- La loi handicap
- L'accessibilité des bâtiments

#### LES NOUVELLES OBLIGATIONS

- Les obligations du propriétaire et de l'exploitant
- Les sanctions

#### LES NOUVELLES DISPOSITIONS TECHNIQUES

- Les nouvelles règles techniques dans les ERP existants
- Les possibilités de dérogation

#### L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

- Les différents cas de figure (3 ans, 6 ans, 9 ans)
- Les contenu des Ad'AP et le nouveau CERFA
- L'instruction des Ad'AP
- Le suivi dans le temps
- Les liens avec les demandes préalables
- L'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda

**PRÉ-REQUIS :** aucun

### TARIFS

- solution 1 : 490 € HT la journée (par participant) (1)
- solution 2 : 1 300 € HT la journée (de 1 à 10 participants) (2)

(1) tarif comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

(2) tarif ne comprenant pas les frais de déplacement du formateur, les frais pédagogiques, les pauses, les déjeuners et les éventuels honoraires liés à une adaptation du programme.